



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut
Commandant Chartrand, Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 02.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 03, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12225

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 à 19 h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 à 19 h, en y retirant l'objet 40.06 :

- 40.06 Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (REC 40-29), afin de modifier les dispositions relatives aux cases de stationnement, les limites du plan de zonage et le grilles de spécifications des zones C-303, P-303, P-304, P-305 et P-307.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12226

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018, à 19 h

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

CA18 12227

Approuver l'entente de partenariat avec l'organisme « Concertation d'Anjou » pour la réalisation du projet « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans », dans le cadre du plan d'action 2018-2019 de la table de Concertation Famille - Accepter une contribution financière de 5 640 \$ provenant de l'organisme « Avenir d'enfants » pour l'activité « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans » qui sera tenue au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de partenariat entre l'organisme « Concertation Anjou » et la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou (*Bibliothèques*) relative à la réalisation du projet « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans », dans le cadre du plan d'action 2018-2019 de la table de Concertation Famille, jointe au présent sommaire.

D'accepter la contribution financière au montant de 5 640 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Avenir d'enfants » pour la réalisation du projet « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans » qui sera tenue au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019.

D'autoriser Mme Magdalena Michalowska, chef de la Division des bibliothèques et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, ladite entente.

ADOPTÉE

20.01 1180965009

CA18 12228

Autoriser une deuxième dépense additionnelle de 29 099,48 \$, taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires suite à l'augmentation du budget des travaux de construction, dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., pour les services professionnels concernant la réfection du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et le réaménagement du parc de Verdelles, majorant le total du contrat de 116 009,78 \$ à 145 109,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-08-SP

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une deuxième dépense additionnelle de 29 099,48 \$, taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires suite à des changements techniques et à l'augmentation du budget des travaux de construction, dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., pour les services professionnels concernant la réfection du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et le réaménagement du parc de Verdelles, majorant le total du contrat de 116 009,78 \$ à 145 109,26 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 2018-08-SP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1187715004

CA18 12229

Autoriser une dépense totale de 510 833,95 \$, taxes incluses - Adjuger un contrat à la compagnie A & O Gendron inc. pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateur au montant de 122 793,30 \$, taxes incluses, et adjudger un contrat à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour la location de cinq (5) niveleuses au montant de 388 040,65 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2018-2019, incluant une option de prolongation pour la saison 2019-2020 et pour la saison 2020-2021- Appel d'offres public 18-17080 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 510 833,95 \$, taxes incluses, pour la location de sept (7) niveleuses avec opérateur, durant les opérations de déneigement pour la saison 2018-2019, incluant une option de deux prolongations d'une année.

D'adjuger à la compagnie A & O Gendron inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de deux (2) niveleuses, au prix de sa soumission, soit 122 793,30 \$, taxes incluses, et adjudger un contrat à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour la location de cinq (5) niveleuses, au prix de sa soumission, soit 388 040,65 \$, taxes incluses, basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public 18-17080 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'arrondissement d'Anjou à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles le régissant, selon les conditions hivernales, sur présentation des rapports dûment approuvés.

ADOPTÉE

20.03 1187046004

CA18 12230

Autoriser une dépense totale de 119 574 \$, taxes incluses, et adjuger un contrat au même montant à la compagnie J.M.A.C Remorquage transport et déneigement, pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour les saisons hivernales 2018-2019, incluant une option de prolongation pour la saison 2019-2020 - Appel d'offres public 18-17040 (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 119 574 \$, taxes incluses, pour la location de (4) remorqueuses avec opérateur, durant les opérations de déneigement pour la saison 2018-2019, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'adjuger à la compagnie J.M.A.C Remorquage transport et déneigement, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 119 574 \$, taxes incluses, basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues aux documents de l'appel d'offres public 18-17040 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'arrondissement d'Anjou à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles le régissant, selon les conditions hivernales, sur présentation des rapports dûment approuvés.

ADOPTÉE

20.04 1187046003

CA18 12231

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Lily-Ann Tremblay, deux terrains vacants, situés au sud du boulevard Métropolitain et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie totale 1 096 m² pour un prix de 50 474,03 \$, incluant les taxes applicables, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau - N/Réf. : 31H12-005-3874-01

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel madame Lily-Ann Tremblay vend à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc local Roger-Rousseau, deux terrains connus et désignés comme étant les lots 1 110 490 et 1 110 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie respective de 594,3 m² et 501,7 m², situés dans l'arrondissement d'Anjou, au sud du boulevard Métropolitain,

à l'est de l'avenue Jean-Desprez, pour le prix de 43 900 \$, plus la TPS et la TVQ, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'identifier les terrains, lorsqu'ils seront acquis, comme faisant partie du domaine public « parc » de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Anjou.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document relatif à cette transaction.

ADOPTÉE

20.05 1171233006

CA18 12232

Autoriser, en vertu de l'article 6 l) de l'Annexe D du Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), le prêt de l'autobus municipal, à titre gratuit, à trois regroupements de garderies en milieu familial pour une sortie éducative au mois d'octobre 2018

ATTENDU QUE les garderies en milieu familial desservant la communauté angevine se sont regroupées afin d'organiser et d'offrir des sorties éducatives aux enfants;

ATTENDU QU'il est de la mission même de l'arrondissement de les soutenir dans leurs démarches et activités tant que les équipements et les salles municipaux soient disponibles;

ATTENDU QUE ce soutien contribue à une meilleure qualité de vie, et une meilleure intégration, des enfants d'Anjou;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 6 l) de l'Annexe D du Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), le prêt de l'autobus municipal pour une sortie éducative, à titre gratuit, aux trois regroupements de garderies en milieu familial suivants:

- regroupement des garderies en milieu familial du Haut-Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud-est d'Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud de l'hôtel de ville d'Anjou.

ADOPTÉE

20.06 1180556016

CA18 12233

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2018 ainsi que janvier et février 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Richard Leblanc comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2018 ainsi que janvier et février 2019.

ADOPTÉE

30.01 1182911028

CA18 12234

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 25 août au 21 septembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 août 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour les mois de juillet et août 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 25 août au 21 septembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 août 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable des mois de juillet et août 2018.

ADOPTÉE

30.02 1187169018

CA18 12235

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7720 de l'avenue du Curé-Clermont

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 septembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7720 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 110 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale nord de 1,95 mètre et la marge avant de 3,58 mètres alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de

2,15 mètres et une marge avant minimale de 4,5 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 11 juillet 2017, sous le numéro 7158 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1187133010

CA18 12236

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7150 de l'avenue Lévesque

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 septembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel situé au 7150 de l'avenue Lévesque, sur le lot numéro 1 110 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'installation d'un récipient de gaz propane en cours avant secondaire, conformément à la fiche détaillée datée du 17 septembre 2018.

L'approbation est conditionnelle à ce que la plantation d'une haie dense, afin de dissimuler les équipements et à ce que le récipient de gaz propane soit installé dans le dernier tiers du mur de la façade secondaire du côté de l'avenue Georges.

À défaut de la réalisation du projet dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1187133011

CA18 12237

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) relatif à la construction d'un bâtiment industriel situé au 8800 de la rue du Parcours sur le lot 1 376 236

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 septembre 2018;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment industriel, situé au 8800 de la rue du Parcours, sur le lot numéro 1 376 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans d'architecture révisés en date du 22 août 2018 et au plan d'implantation révisé en date du 29 août 2018, réalisés par M. Jacques Couturier, architecte, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, daté du 20 août 2018 sous le numéro 32718

de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001454442, datée du 17 août 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1187133008

CA18 12238

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 8195 de l'avenue Peterborough

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 10 septembre 2018;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 8195 de l'avenue Peterborough, sur le lot numéro 1 113 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans d'architecture révisés en date du 30 août 2018, aux perspectives couleurs révisées en date du 30 août 2018, réalisés par Charles Parent, technologue en architecture, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé M. Seifeddine Riahi, arpenteur-géomètre, daté du 7 août 2018 sous le numéro 2168 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001444767, datée du 13 juillet 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1187133009

CA18 12239

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.28 visant à modifier la signalisation sur rue à la suite d'une recommandation formulée par le comité de circulation lors de sa réunion du 21 août 2018

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.28 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- à la limite du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la promenade des Riverains, dans le prolongement de l'accès au parc, ajouter une traverse piétonne marquée au sol, signalée par deux panneaux ainsi que deux panneaux d'arrêt et de deux panneaux d'arrêt avancés à 50 mètres;

- sur le boulevard du Haut-Anjou, à l'intersection de l'avenue de Belfroy, ajouter une traverse piétonne marquée au sol, signalée par deux panneaux;
- sur le boulevard des Galeries-d'Anjou, de la rue Bombardier à l'impasse de l'Eau-Vive, implanter une zone de vitesse maximale de 30 km;
- remplacer les messages sur les balises du territoire d'Anjou par un ligné jaune et noir.

ADOPTÉE

40.05 1181462014

CA18 12240

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-28), afin de modifier la définition de « case de stationnement »

Vu l'avis de motion numéro CA18 12193 du « Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-28), donné par la conseillère Lynne Shand à la séance du 31 juillet 2018;

Vu l'adoption du projet de ce règlement à la séance du 31 juillet 2018 par sa résolution CA18 12194;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-28), afin de modifier la définition de case de stationnement.

ADOPTÉE

40.07 1185947012

CA18 12241

Adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139)

Vu l'avis de motion numéro CA18 12205 du règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139), donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 4 septembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2018 par sa résolution CA18 12205;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139).

ADOPTÉE

40.08 1187169015

CA18 12242

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-6), afin de modifier les articles 1, 3, 11, 12, 15, 15.2 et 18

Vu l'avis de motion numéro CA18 12209 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-6), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 4 septembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2018 par sa résolution CA18 12209;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-6).

ADOPTÉE

40.09 1187169014

CA18 12243

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) » (RCA 45-8), afin de prévoir l'exigence visant à soumettre à la procédure de P.I.I.A. et aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tout projet de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment industriel, visible ou non de la voie publique

Vu l'avis de motion numéro CA18 12208 du « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) » (RCA 45-8), donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 4 septembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 4 septembre 2018 par sa résolution CA18 12212;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) » (RCA 45-8), afin de prévoir l'exigence visant à soumettre à la procédure de P.I.I.A. et aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tout projet de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment industriel, visible ou non de la voie publique.

ADOPTÉE

40.10 1187133007

CA18 12 46

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 4 juillet 2018

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 4 juillet 2018.

60.01 1182911026

CA18 12 47

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 juillet 2018

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 juillet 2018.

60.02 1182911025

CA18 12 48

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 5 juillet 2018

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 5 juillet 2018.

60.03 1182911027

CA18 12 49

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juillet 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du document suivant :

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juillet 2018.

60.04 1187133012

CA18 12244

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 13.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 novembre 2018.